

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN162

présenté par

M. Berteloot, M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Martinez, Mme Galzy, Mme Colombier,
M. Giletti, M. Girard, M. Rancoule, M. Gonzalez et M. Taverne

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Une meilleure maîtrise des fonds marins passera par le développement de drones sous-marins qui permettra d'acquérir une capacité d'action offensive ou défensive contre tout adversaire présent dans une zone considérée comme d'importance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les drones sous-marins servent à la surveillance mais également à notre capacité d'action offensive et défensive. Nous devons donc absolument développer et renforcer cette technologie afin de nous permettre d'agir dans ce nouvel espace de conflictualité.